



Délai légal entre une promotion et un changement de fonction

Par **nweebie**, le **04/03/2018** à **15:33**

Bonjour,

En poste sur le même métier depuis bientôt six ans, j'ai obtenu, il y a quelques mois, une promotion pour monter en grade. Le passage à ce grade m'ouvre beaucoup plus de possibilités d'évolution que le précédent.

Pour différentes raisons, je n'aime plus du tout ce que je fais et souhaite changer de poste. Cependant, lors de ma promotion, il m'a été dit que maintenant je devrais attendre deux ans minimum pour demander à changer de poste. Naturellement, cela m'a été dit oralement et non par écrit.

J'ai repéré un poste qui me plairait énormément mais je crains que l'on m'en empêche.

Ma question est donc:

Qu'est-ce qui, légalement, peut permettre à ma hiérarchie de m'empêcher de faire les démarches pour changer?

Quels textes de loi?

Quelles est la légitimité de ce genre de pratiques?

Quels sont mes recours éventuels?

Merci à vous pour vos réponses.

Bon dimanche

Par **youris**, le **04/03/2018** à **16:27**

bonjour,

une promotion n'implique pas automatiquement un changement de fonction.

salutations

Par **nweebie**, le **04/03/2018** à **16:43**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Ce n'est pas tout à fait cela.

J'ai été promu sur mon poste actuel, mais je souhaite changer de fonction. Hors on m'a dit que suite à ma promotion je ne pouvais pas prétendre à "bouger" avant deux ans.

Bon dimanche

Par **P.M.**, le **04/03/2018** à **18:33**

Bonjour,

Inversement, on pourrait se poser la question de savoir ce qui obligerait votre hiérarchie à vous changer de poste et même si vous accomplissiez les démarches d'accéder à votre demande sauf si lors du changement précédent, l'avenant prévoyait une période probatoire qui, si elle n'est pas concluante, vous fait revenir au poste précédent...

Certes, le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi, mais prouver un tel blocage serait sans doute difficile...